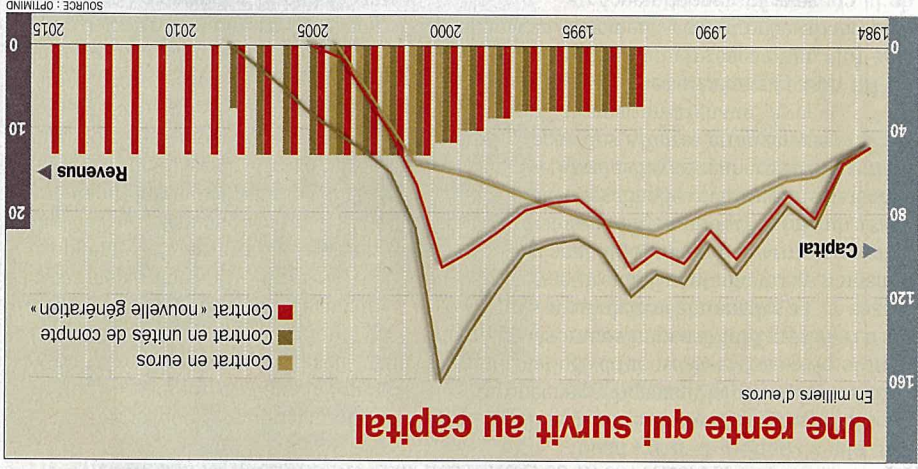


Des revenus à vie grâce aux nouveaux contrats-retraites

Contrairement aux contrats d'assurance-vie classiques, ces produits versent un coupon, même après épuisement du capital. Pour l'instant, seules trois compagnies se sont lancées.

Une rente qui survit au capital



Pour sa retraite ? Pour répondre à cette inquiétude, les assureurs proposent rien de moins qu'une nouvelle génération d'assurance-vie. Son atout : garantir des revenus... à vie. Avec, selon la santé de la Bourse, un petit bonus pour améliorer les coupons garantis. Mieux : le capital reste toujours disponible en cas de coup dur !

« Les Français sont habitués à traverser le problème de la retraite par l'épargne individuelle en assurance-vie », rappelle Jean-Laurent Grenier, directeur général délégué d'Axa France. *Ils la connaissent et savent qu'elle leur laisse les mains libres.* « Le problème des contrats classiques, c'est qu'ils permettent de dégager des revenus... jusqu'à épuisement du capital, c'est-à-dire en quelques années. La nouvelle formule, elle, promet un coupon à vie,

et a été adoptée, pour le moment, par trois compagnies seulement. Principalement Axa, qui a collecté 500 millions d'euros en un an avec Capital Ressources, puis Accumulator, AGF, qui a récolté 30 millions en un mois sur un nouveau contrat

CE QUE GARANTISSENT LES TROIS CONTRATS EXISTANTS

Revenu annuel au moment de la retraite

| Produit | 30 000 euros investis à 35 ans | 30 000 euros investis à 45 ans | 100 000 euros investis à 55 ans |
|-------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| ACCUMULATOR (AXA) | 2 323 euros | 1 534 euros | 4 200 euros |
| INVEST4LIFE (AGF) | 3 000 euros investis à 35 ans | 3 000 euros investis à 45 ans | 100 000 euros investis à 55 ans |
| TERRER D'AVENIR (La Mondiale) | 3 330 euros | 1 920 euros | 5 200 euros |

* Pour un homme en profil « équilibré ». Pendant la phase d'épargne, le poids des frais laisse les nouveaux contrats retraités à la traîne : leur valeur aurait moins profité de la hausse historique du CAC. Pendant la retraite, la rente vient prendre le relais des retraités, une fois le capital épuisé.

Conserveur : avec la tonne, pas de coupon ni de rente viagère mais la tonne. Une quasi-exclusivité du genre de décès permet de transmettre le capital en cas de disparition.

Des revenus garantis

L'argument principal de ces nouveaux contrats ? Le versement pendant la retraite d'une partie du capital investi au départ. Certains contrats garantissent le même coupon pour tous les assurés : 4% sur AGF Invest4Life, et 4,5% sur Terre d'Avenir à La Mondiale. Axa, le niveau de revenus garanti dépend de



M. Bertrand pour Challenges

La nouvelle génération d'assurance-vie offre un mixte entre épargne et revenus. Pour bénéficier de revenus à vie, il faut s'acquitter d'une prime, mais le capital reste en partie disponible.

Christophe Ebène, président du concepteur de contrats Optimind.

L'âge du souscripteur et du montant investi. Le coupon se bonifie pendant la vie du contrat, en fonction de gestion annuels (0,96% pour La Mondiale et Axa, 0,99% pour AGF). Et encore une autre couche de frais : 1,4% annuel pour Axa, de 0,50 à 1,99% pour La Mondiale, et de 0,49 à 3,58% pour AGF, selon l'âge de souscription, la date de sortie, le sexe et le choix des supports.

Un capital disponible en cas de coup dur

Congue pour servir un revenu durable, une catégorie d'épargnants qu'il faut accepter d'investir à long terme, ne joue que pendant la phase de versement des coupons. Cette sécurité a un prix. Comme leur du développement épargne clientèle patrimoniale à AG2R La Mondiale.

Agnes Séverin

Le contrat à frais zéro de Placements-direct.fr

LA NOUVEAUTÉ

Placements-direct lance sa seconde offre d'assurance-vie en ligne sans frais d'entrée. Le courtier d'assurances a choisi pour cela une nouvelle compagnie, SwissLife, car les assurés veulent aujourd'hui pouvoir répartir leurs avoirs... et bénéficier ainsi de la garantie en cas de défaillance d'un assureur.

Le contrat Darjeeling donne accès à 170 fonds de sociétés de gestion, dont Carmignac, DNCA Finance, Fidelity Investments, Metropole Gestion ou Off AM. Il est accessible à partir de 1 000 euros de versement, et 150 euros ensuite en versements progressifs mensuels. Cinq options de gestion permettent d'investir progressivement, et de mettre en place des alertes à la baisse (stop loss), et d'écrêter automatiquement les plus-values pour les théoriser. Les frais de gestion sont limités à 0,60%. Quatre arbitrages sont offerts par an, les autres sont ensuite facturés 0,20% plus 30 euros fixes.

Note avis. Compétitif, tant en termes de frais que d'offre de fonds, ce contrat proposé par l'un des pionniers de l'assurance-vie en ligne s'adresse aux investisseurs avisés, capables de choisir leurs supports avec une simple aide téléphonique. Attention, l'actif du fonds en euros n'est pas cantonné : la compagnie garde la main sur son taux de rémunération.

Renseignements : www.placements-direct.fr

Garde alternée des enfants et déclaration fiscale

Armande L. (59000 Lille)

Je suis divorcée depuis l'an dernier et j'ai obtenu la garde alternée de nos enfants. Je m'apprete à déclarer mes revenus, mais je me pose une question : qui a droit à la majoration du quotient familial, mon mari ou moi ? Merci de me répondre rapidement, afin que je puisse prendre des dispositions avant de remplir ma déclaration.

La réponse de Challenges

Si vous êtes divorcée, votre nombre de parts initial est identique à celui d'un célibataire, mais vous pouvez bénéficier d'une part ou d'une demi-part en fonction de votre situation personnelle. Dans votre cas, la charge des enfants est répartie entre l'égalité entre les deux parents. Votre quotient familial est donc augmenté d'autant. Si cet enfant à charge est votre seul enfant rattaché, vous devez donc partager une demi-part chacun. Si vous avez déjà deux autres enfants rattachés, cet enfant à charge vous permettra de partager une part entière.

Cela dit, les parents peuvent établir que, malgré cette résidence alternée, l'un assume la charge exclusive ou principale de l'enfant commun. La majoration est alors attribuée en totalité au parent concerné. Cette décision doit être validée par une convention homologuée par un juge, dans le cas d'un divorce, ou par un accord amiable. Du point de vue fiscal, vos enfants en garde alternée doivent être déclarés sur votre déclaration 2042 C (complémentaire) : les années suivantes, votre modification sera automatiquement ajoutée sur votre déclaration 2042 N (normale).